



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le jeudi 25 avril 2024 à 13 h 01 à laquelle sont présents, monsieur le maire Daniel Champagne, mesdames et messieurs les conseillers-ères Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Steven Boivin.

Sont absents, monsieur le conseiller Jocelyn Blondin et mesdames les conseillères Bettyna Bélizaire et Anik Des Marais.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière et M<sup>e</sup> Camille Doucet-Côté, greffière adjointe

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

#### **PAROLE DU MAIRE**

#### **PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**

#### **CM-2024-330 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL CHAMPAGNE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

#### **CM-2024-331 RÈGLEMENT NUMÉRO 300-42-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-2006 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'INCLURE LES PRÉPOSÉS AU STATIONNEMENT COMME PERSONNES DÉSIGNÉES À DIRIGER LA CIRCULATION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion portant sur le règlement numéro 300-41-2024 a été donné lors du conseil du 16 avril 2024 et que le règlement y a été déposé, le tout en conformité avec l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL CHAMPAGNE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO AUBÉ**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2024-255 du 25 avril 2024, ce conseil adopte le Règlement numéro 300-42-2024 modifiant le Règlement numéro 300-2006 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la ville de Gatineau afin d'inclure les préposés au stationnement comme personnes désignées à diriger la circulation.

Adoptée

CM-2024-332

**RÈGLEMENT NUMÉRO 61-39-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2006 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION APPLICABLE POUR DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE GATINEAU AFIN DE RÉVISER LES TARIFS DE L'ANNEXE II**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion portant sur le règlement numéro 61-39-2024 a été donné lors du conseil du 16 avril 2024 et que le règlement y a été déposé, le tout en conformité avec l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL CHAMPAGNE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO AUBÉ**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2024-256 du 25 avril 2024, ce conseil adopte le Règlement numéro 61-39-2024 modifiant le Règlement numéro 61-2006 établissant une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par la Ville de Gatineau afin de réviser les tarifs de l'annexe II.

Adoptée

**DÉPÔT DE DOCUMENT**

1. Dépôt - Avis de la greffière sur la vacance au poste de conseiller du district du Carrefour-de-l'Hôpital (district 13) et lettre de madame Olive Kamanyana - Démission au poste de conseillère municipale du district du Carrefour-de-l'Hôpital (13) en date du 25 avril 2024

CM-2024-333

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL CHAMPAGNE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de lever la séance à 13 h 04.

Adoptée

---

**STEVEN BOIVIN**  
Conseiller et président  
Conseil municipal

---

**M<sup>e</sup> VÉRONIQUE DENIS**  
Greffière